

 **COPIE**

Tourriers, le 9 février 2026

Le Président à

Mme GARRAUD Laurence
56 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par Caroline CHUPIN et Céline CORDEAU
Courriel : cchupin@coeurdecharente.fr/economie@coeurdecharente.fr

Objet : Rappel de vos obligations contractuelles

Madame,

Vous êtes locataire d'un local à titre commercial sis 56 rue de la République à Aussac-Vadalle (16560) en vertu de la cession de droit au bail commercial signée le 16 juin 2021.

Nous souhaitons, par la présente, vous rappeler certaines obligations résultant dudit bail.

Les locaux sont destinés à l'exploitation des activités suivantes : épicerie, bar, dépôt de pain, tabac, point multiservices, dépôt de gaz, dépôt de pressing, pizzas à emporter, Française des Jeux, presse, compte nickel, relais colis, relais amazon hub counter, paiement d'amende et timbres fiscaux, et dépôt carte grise.

À ce titre, vous êtes autorisée à exercer une ou plusieurs de ces activités, à l'exclusion de toute autre.

Par ailleurs, le bail impose une ouverture effective et régulière du commerce selon les modalités suivantes : le locataire s'engage à ouvrir son commerce 6 jours sur 7, à des heures et pendant une durée compatible avec les besoins de la population locale.

Enfin, compte tenu des difficultés que vous pouvez rencontrer, nous vous invitons à prendre contact avec la CCI afin de réaliser un bilan de votre activité et de bénéficier d'un accompagnement. A ce titre, vous devez veiller à respecter cette clause dans le cadre de l'exploitation de votre commerce.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées et restons à votre disposition pour tout échange relatif à votre situation locative.

Christian CROIZARD
Président
Communauté de Communes Cœur de Charente

